

PAR COURRIEL

Québec, le 29 juin 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-06-072 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 23 juin dernier, concernant le rapport d'inspection à l'origine de la SAP 402014679 du 20 novembre 2020 [Groupe IMOG Inc. 7400, chemin Saint-François, Montréal]

Le document visé par votre demande est accessible et joint à la présente. Il s'agit du :

- Rapport d'inspection du 11 novembre 2020, 39 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Pascal Philie-Beaudry, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel pascal.philie-beaudry@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

... 2

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé par

Chantale Bourgault

p. j. 3

c. c. Accès à l'information – Lanaudière
dr16acc@environnement.gouv.qc.ca

1 Identification

Date de l'intervention : 2020-11-20	Heure de début : 14 h 42	Heure de fin : 16 h 02
Intervention effectuée par : Ariane Lefebvre		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande SO

N° de demande : 200740934	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Plainte concernant les activités d'une sablière 53-54 , également possibilité de sol contaminé dû à l'écoulement provenant de la machinerie sur place.	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301495267	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-16-01-0545000	N° de document : 401983902
But de l'intervention : PLAINTESABLIÈRE Deguire, lot 4 344 317 exploitation de la sablière 53-54 , également volet de sol contaminé par de la machinerie sur place. Vérifier les normes applicables pour l'exploitation de cette sablière ainsi que l'aspect de contamination des sols (odeur ou signe de contamination)	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Sablière Deguire (2537-1253 Québec Inc.)
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : 90261835 Type de lieu : sablière
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 1355, Route 325 Rivière-Beaudette (Québec) J0P 1R0
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,244190000000;-74,344390000000

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Groupe IMOG Inc.	Locataire	7400, chemin Saint-François Montréal (Québec) H4S 1B8	Y2203978	90261835

4 Condition météo SO

Description : Nuageux	<input type="checkbox"/> Précisions
-----------------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	Employée de Groupe IMOG Inc.	--- 53-54
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pierre-Olivier Limoges	Vice-Président chez Groupe IMOG Inc	--- 53-54
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	Propriétaire des lots 3 765 344, 3 765 345 et 4 344 317	---- 53-54

5.1 Mode d'identification

But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : 53-54 et Pierre-Olivier Limoges

6 Plainte SO

Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
--	---

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 31	Nombre de photos intégrées au rapport : 24
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Ariane Lefebvre avec un appareil photo de type Canon PowerShot ELPH 180. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\lefar01\7610-16-01-0545000\2020-11-20	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques <input type="checkbox"/> SO		
#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	IMG_0366	Cette photo a été pivotée vers la droite afin de faciliter le visionnement de celle-ci.

8 Grille d'intervention annexée <input checked="" type="checkbox"/> SO	
---	--

9 Autre pièce annexée au rapport <input type="checkbox"/> SO			
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Courriel	1	Courriel plainte2020-11-24 (Confidentiel)
2	Carte	2	Localisation des éléments de l'inspection
3	Autre	3	Page web de la sablière (Description des activités).
4	Document	4	Rôle d'évaluation foncière
5	Document	5	Registre des entreprises – Groupe IMOG Inc.
6	Document	6	Orthophotos – Évolution de la Sablière dans le temps

10 Équipement utilisé <input type="checkbox"/> SO			
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin GPSMAP78	Précision ± 12 pieds

11 Échantillon <input checked="" type="checkbox"/> SO	
--	--

12 Mise en contexte <input type="checkbox"/> SO	
<p>2020-11-10 et 2020-11-24: Réception d'une plainte (Annexe 1). L'exploitation de la Sablière Deguire sur le lot 4 344 317 53-54 La plainte fait aussi mention de la machinerie lourde qui coule (diesel, huile) à proximité de son puits.</p> <p>Selon les informations au dossier papier, le propriétaire ne détient pas de droit acquis ni de certificat d'autorisation pour l'exploitation de la Sablière.</p> <p style="text-align: center;"><u>Bref Historique (dossiers 7610-16-01-0545000 et 7610-16-01-0276701)</u></p> <p>1993/04 - Achat des anciens lots P-71 et P-72 par 2537-1253 Québec Inc.</p> <p>1993/08- 2537-1253 Québec Inc dépose une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière pour les lots P-71 et P-72.</p> <p>1994/01 – Compte-rendu téléphonique. Le propriétaire affirme que le propriétaire précédent, G. Giroux) exploitait une sablière depuis 15 ans. Puisque le ministère ne détient aucune information qui corrobore cette information, le propriétaire doit se conformer, répondre aux exigences de la réglementation et envoyer le reste des informations requises pour la demande de certificat d'autorisation.</p> <p>1994/06 Réception d'une décision du CPTAQ datant de 1985 concernant une demande d'autorisation pour l'exploitation du Sablière sur les lots P-71 et P-72. La commission autorise l'utilisation non agricole pour les fins d'exploitation d'une gravière-sablière de partie des lots P-71 et P-72 sur une superficie de 20 arpents carrés.</p> <p>1995/03 – Fermeture de la demande de certificat d'autorisation dans SAGO à raison du retrait du demandeur. Il n'y a pas de note indiquant la raison du retrait.</p> <p>1996/11 – Plainte pour exploitation d'une Sablière sur les lots P-71 et P-72. L'inspection conclue que le propriétaire ne détient pas de droits acquis et que l'exploitation et aucun certificat d'autorisation. L'inspecteur mentionne que sur une photo aérienne de 1979, il a constaté qu'il n'y avait pas d'exploitation de sablière sur le lot P-72 et que ce dernier était presque entièrement recouvert d'arbre. En ce qui concerne le lot P-71, il mentionne qu'il était aussi recouvert d'arbre, à l'exception d'une zone où il semble y avoir eu du déboisement. Selon lui, ceci n'indique pas qu'il y a eu exploitation de sablière. (Infraction à l'art. 22 de la LQE et art. 2 du RCS).</p> <p>1996/12 – Envoi d'un avis de non-conformité à l'art 22 de la LQE et art. 2 du RCS.</p> <p>1997/08 – Inspection de suivi de non-conformité. La conclusion est que le l'avis de non-conformité a été respecté et le dossier est classé.</p> <p>Aucune inspection n'a été faite à cette Sablière depuis 1997.</p>	

13 Description de l'intervention

J'arrive au lot 4 344 317 à 14h42.
La guérite de la Sablière est ouverte.

23-24

23-24 se trouve aussi un baril Petro-Canada, l'étiquette est délavée et majoritairement illisible (photo : IMG_0370). Il ne m'est pas possible de lire quel est le contenu de celui-ci.

23-24 je remarque des piles de matières résiduelles, soit des morceaux de béton et tiges de fer (photos IMG_0371 et IMG_0372). Cela ressemble à des matériaux de démolition qui ne semble pas provenir du terrain même.

23-24 (IMG_0374 et IMG_0375). Je regarde sous les équipements pour voir s'il y a des fuites de liquides. Je remarque une petite tache foncée dans le sable sous le buteur (IMG_0376), toutefois je ne constate aucun écoulement actif.

23-24 Il n'y a pas d'écoulement sous ces équipements (IMG_0381 et IMG_0390).
Je remarque d'autres piles de débris (IMG_0384).

Je me rends près des résidences, à la limite de la Sablière, à la lisière des arbres afin d'effectuer un tracé (Annexe 2). Suite à l'inspection, à partir de ce tracé je pourrai évaluer si les distances respectent la réglementation.

Au Sud-est du lot se trouvent 23-24 (IMG_0386), des pneus, 23-24
23-24 (IMG_0387) et un gros amas de bois brûlé (IMG_0388).

Je me rends ensuite vers le Nord du lot où des camions vont et viennent depuis le début de l'inspection.
23-24 (IMG_0391 et IMG_0392).

Un camion est en cours de remplissage de sable.

Une employée de chez Groupe IMOG Inc. vient à ma rencontre. Je lui demande si elle est la personne responsable. Elle me répond qu'elle est la personne responsable lorsque les propriétaires sont absents. Elle me donne la carte d'affaire du président du Groupe IMOG INC.

Elle quitte quelques instants pour aller remplir un autre camion de sable et puis revient.

Elle communique par cellulaire avec un des propriétaires et vice-président. Ce dernier lui indique qu'il veut me parler.

Je donne mon numéro de cellulaire du travail à l'employé pour que ce dernier m'appelle, ce qu'il fait.

Je l'informe du but de mon inspection. Concernant le volet de la plainte sur la machinerie lourde qui coule, je l'informe que j'ai inspecté les équipements et que je n'ai pas constaté d'écoulement actif. Je l'informe toutefois du fait que j'ai remarqué une tâche foncée sous le buteur. Il me dit qu'il va inspecter la machinerie lourde pour s'assurer que rien ne coule.

Je lui fais part que je constate que les lots voisins sont aussi exploités. Je lui demande si ceux-ci sont exploités par eux ou par d'autres entreprises. Il me dit qu'il s'agit d'autres entreprises soit Pavages Vaudreuil, Chevrier et Lalonde.

Il ajoute que selon lui, son voisin Sablière Lalonde rentre des sols sans permis.

Je lui demande si de l'exploitation et de la restauration sont faites dans la Sablière Deguire. Il me répond qu'ils exploitent seulement. Ils ont l'intention de déposer une demande auprès du Ministère pour faire de la restauration ainsi qu'un mur acoustique. Il dit avoir déjà engagé des Ingénieurs forestiers pour faire un inventaire.

Je lui demande si le terrain lui appartient. Il me répond que le terrain appartient à 53-54 Le Groupe IMOG Inc. est locataire avec un bail d'exploitation. Il explique que le bail est avec possibilité d'achat.

Je lui demande d'où proviennent les amas de béton et métal que j'ai constatés un peu plus tôt. Il me dit que les morceaux proviennent du terrain, qu'ils les ont été ramassés et mis en amas.

Il me dit qu'ils veulent aussi demander un permis pour recyclage de béton/asphalte.

Je lui demande ce qui se trouve 23-24 . Il me confirme qu'il s'agit 23-24 . Je l'informe qu'il s'agit d'un manquement au Règlement sur les matières dangereuses et qu'il recevra un avis de non-conformité à ce sujet.

Il me dit que 23-24 sera ramassé rapidement et que l'huile usée sera acheminée chez Allier construction une usine d'asphalte.

Je lui demande d'où provient l'amas de bois brûlé au Sud du terrain. Il me dit que le bois provient d'une ferme qui a brûlé. Le bois va lui servir à sa cabane à sucre. (Manquement à l'article 66 de la LQE).

Je le remercie pour les informations et l'informe que je communiquerai possiblement avec lui pour plus d'informations.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

2020-12-30 Selon le site web <https://groupeimog.com> la Sablière Deguire font du concassage et du tamisage (Annexe 3). La page d'accueil du site présente un résumé des activités du site.

2020-02-01– Appel avec le propriétaire des lots 3 765 344, 3 765 345 et 4 344 317. Je l'informe que j'ai procédé à une inspection de la sablière. Je lui demande si le Groupe IMOG sont bien locataire et depuis quand. Il me répond que oui et que cela fera 3 ans en Mars. Je lui demande le bail est pour combien de temps, il me répond 10 ans. Je lui demande si le bail est avec possibilité d'achat. Il me répond que Groupe IMOG sont sensé les informer au mois de mai s'ils achètent. Je lui demande si l'exploitation s'est poursuivie après le retrait de la demande de certificat d'autorisation (CA) qu'il avait faite ait été abandonnée. Il me répond qu'il n'a jamais cessé l'exploitation de la sablière jusqu'à ce que celle-ci soit louée à Groupe IMOG. Il dit qu'il n'a plus d'implication dans le lieu depuis.

Je lui demande pourquoi il a poursuivi l'exploitation sachant que celle-ci nécessitait un certificat d'autorisation, lequel il ne détenait pas. Il me répond qu'il exploite en droits acquis. Je lui réponds qu'aucune démonstration des droits acquis n'avait jamais été faite et que la Sablière nécessite un CA. Il me dit qu'il avait reçu une lettre de la municipalité comme quoi ses activités étaient conformes. Je lui réponds que la ville et le ministère sont deux entités différentes et que l'exploitation de la sablière est non-conforme à la LQE et au Règlement sur les Carrières et Sablières.

Agrandissement

En observant l'évolution de la Sablière dans le temps à l'aide des orthophotos disponibles dans l'Atlas géomatique et Google Earth, il est possible de constater que la Sablière s'est agrandie sur le lot 4 344 317 et que l'agrandissement s'est poursuivi progressivement jusqu'à tout récemment. Puisque cette sablière est assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation, l'agrandissement de cette sablière s'est fait à l'encontre de la Loi sur la qualité de l'Environnement ainsi que Règlement sur les Carrières et Sablières.

Distance des autres lots

Selon la plainte (**Annexe 1**), il y aurait eu de la coupe récente d'arbres dans le boisé qui sépare la Sablière des habitations qui longent la route 325 à Rivière-Beaudette. Lors de mon inspection terrain, j'ai effectué un tracé d'une partie de la limite de la Sablière derrière les habitations (Annexe 2). Selon les mesures faites dans l'Atlas géomatique, la limite de la sablière est à moins de 10 m du lot 4 344 322. La Sablière a aussi été exploitée jusqu'à la limite ou presque des lots voisins 3 767 523, 3 765346, 2 765 347 et 3 764 894 qui n'appartenant pas au propriétaire et n'étant pas une Sablière ou Carrière. Selon l'article 19 du Règlement sur les Carrières et Sablières : «Une carrière ou une sablière doit être située à une distance minimale de 10 m de tout terrain appartenant à une personne autre que le propriétaire de cette carrière ou de cette sablière, à moins que l'une ou l'autre soit également exploitée sur ce terrain. Ceci constitue un manquement à l'article 19 du RCS.

Concassage/Tamisage

Durant l'inspection j'ai constaté la présence d'un concasseur. De plus, sur le site web de la sablière Deguire, parmi les activités offertes, il est indiqué «**Concassage** : Nous possédons l'expertise et les équipements notamment des concasseurs de pierres pour réaliser tous vos projets, peu importe l'envergure. Grâce à nos concasseurs fixes et mobiles, nous pouvons facilement et rapidement transformer des piles de pierres, de roc, de bétons bitumineux ou de ciment récupérés, en granulats de calibre répondants à vos besoins. De cette manière, vous serez en mesure de les vendre ou de les utiliser sur vos chantiers» (Annexe 3). Puisque l'entreprise ne détient pas de certificats d'autorisation pour le concassage, ceci est un manquement à l'art. 22 al. 2 de la LQE.

15 Conclusion

Plusieurs manquements constatés, lors de cette intervention, soit les manquements suivants :

- Art. 44, Règlement sur les Matières Dangereuses chapitre Q-2, r. 32
- Art. 46 al.1 partie 1, Règlement sur les Matières Dangereuses. chapitre Q-2, r. 32
- Art. 66 al. 2, LQE
- Art 22 al.1 (10), LQE
- Art. 19 du Règlement sur les Carrières et Sablières
- Art. 22 al. 2, LQE

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

↑ ↓ - + □ SO

1	Manquement :	Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des contenants de matières dangereuses résiduelles sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous un abri. Le cubitainer d'huiles usées	Degré de gravité des conséquences : Mineur
	Référence légale :	Art. 44, Règlement sur les Matières Dangereuses chapitre Q-2, r. 32	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Très faible risque d'atteinte (mineur)	
	Explication :	Le cubitainer est situé dans la Sablière loin des habitations ou puits. Toutefois, il y a présence de plusieurs puits dans un rayon de 1 km selon l'Atlas géomatique.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Très faible risque d'atteinte (mineur)	
	Les conséquences sont :	Complètement réversibles	Gravité objective du manquement de catégorie : C+
	Explication :	Aucun écoulement n'a été constaté. Le manquement peut facilement être corrigé en déplaçant le cubitainer peut être déplacé dans une aire aménagée pour pouvoir contenir les fuites et déversements sous un abri ou dans un conteneur.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Moyennement sensible, faible superficie (mineur)	
	Explication :	Le cubitainer est situé sur une sablière. Le niveau de perméabilité des sablières rend possible la migration de contaminants vers les eaux souterraines.	


2	Manquement : Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées, sur un contenant, un réservoir, une citerne ou un conteneur, à savoir le cubitainer d'huiles usées. Référence légale : art. 46 al.1 partie 1, Règlement sur les Matières Dangereuses. chapitre Q-2, r. 32	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : D+
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Le cubitainer est situé dans la Sablière loin des habitations ou puits. Toutefois, il y a présence de plusieurs puits dans un rayon de 1 km selon l'Atlas géomatique.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Les conséquences sont : Complètement réversibles Explication : Aucun écoulement n'a été constaté. Le manquement peut facilement être corrigé en apposant une étiquette indiquant qu'il s'agit d'huiles usées dans le cubitainer.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Le cubitainer est situé sur une sablière. Le niveau de perméabilité des sablières rend possible la migration de contaminants vers les eaux souterraines.	
3	Manquement : Étant locataire d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, à savoir [Bois brûlé provenant d'un sinistre sur autre terrain, morceaux de béton et armature], ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé. Référence légale : Art. 66 al. 2, LQE	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Les amas de matières résiduelles sont situés dans la Sablière loin des habitations ou puits. Toutefois, ils y a présence de plusieurs dans un rayon de 1 km selon l'Atlas géomatique.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Le manquement peut facilement être corrigé. Les amas de matières résiduelles peuvent être disposés dans un lieu autorisé.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Les matières résiduelles sont situées sur une sablière. Le niveau de perméabilité des sablières rend possible la migration de contaminants vers les eaux souterraines.	
4	Manquement : Avoir réalisé un projet, exercé une activité ou fait une chose, soit une activité déterminée par règlement du gouvernement, sans détenir l'autorisation préalable du ministre en vertu de l'article 22, soit l'exploitation d'une sablière. Référence légale : Art. 22 al.1 (10), Loi sur la Qualité de l'Environnement (Q-2).	Degré de gravité des conséquences : Modéré Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Risque peu élevé d'atteinte (modéré) Explication : L'exploitation et l'agrandissement de la sablière s'est faite sans certificat d'autorisation. La sablière a été agrandie à moins de 10 mètres de la limite d'un terrain résidentiel. Les activités de la sablière peuvent porter atteinte à la santé et au bien-être de l'être humain pour les résidents qui sont situés à proximité.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré) Les conséquences sont : Pratiquement irréversibles Explication : Presque l'entièreté des lots 4 344 317 (Rivière-Beaudette), 3 765 344 et 3 765 345 (Saint-Polycarpe) ont été déboisés pour être exploités. Le ministère n'a reçu aucune étude caractérisation afin d'évaluer la sensibilité du milieu avant que celui-ci soit exploité. Il est pratiquement irréversible de remettre le lieu à son état d'origine.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible (modéré) Explication : Presque l'entièreté des lots 4 344 317 (Rivière-Beaudette), 3 765 344 et 3 765 345 (Saint-Polycarpe) ont été déboisés pour être exploités. Le ministère n'a reçu aucune étude caractérisation afin d'évaluer la sensibilité du milieu ainsi que les impacts potentiels sur la qualité de l'eau, le sol, la végétation ou la faune avant que celui-ci soit exploité. Il est pratiquement irréversible de remettre le lieu à son état d'origine.	
5	Manquement : Ne pas avoir respecté la distance minimale d'une sablière de tout terrain appartenant à une personne autre que le propriétaire de cette sablière. Référence légale : Art. 19 al. 1, Règlement sur les Carrières et Sablières	Degré de gravité des conséquences : Modéré Gravité objective du manquement de catégorie : B+
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Atteinte seulement au bien-être (modéré) Explication : Les activités de la sablière peuvent porter atteinte à la santé et au bien-être de l'être humain pour les résidents qui sont situés à proximité.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Presque l'entièreté des lots 4 344 317 (Rivière-Beaudette), 3 765 344 et 3 765 345 (Saint-Polycarpe) ont été déboisés pour être exploités. Le ministère n'a reçu aucune étude caractérisation afin d'évaluer la sensibilité du milieu avant que celui-ci soit exploité. Il est pratiquement irréversible de remettre le lieu à son état d'origine.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible (modéré) Explication : Presque l'entièreté des lots 4 344 317 (Rivière-Beaudette), 3 765 344 et 3 765 345 (Saint-Polycarpe) ont été déboisés pour être exploités. Le ministère n'a reçu aucune étude caractérisation afin d'évaluer la sensibilité du milieu ainsi que les impacts potentiels sur la qualité de l'eau, le sol, la végétation ou la faune avant que celui-ci soit exploité. Il est pratiquement irréversible de remettre le lieu à son état d'origine.	
6	Manquement : Avoir réalisé un projet comportant une activité susceptible d'entraîner un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, soit du concassage et du tamisage. Référence légale : Art. 22 al. 2, LQE	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Risque peu élevé d'atteinte (modéré) Explication : Risque peu élevé d'atteinte à la santé et au bien-être de l'être humain pour les résidents qui sont situés à proximité de la sablière.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Risque d'atteinte significative à la qualité de l'air par l'émission de poussières et bruits pour les résidences qui sont à proximité de la Sablière. Cela peut aussi porter atteinte aux végétaux et à la faune du secteur. De plus, le niveau de perméabilité des sablières rend possible la migration de contaminants vers les eaux souterraines.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible (modéré) Explication : Terre agricole et résidence à proximité.	

16.1 Facteurs aggravants <input type="checkbox"/> SO	
<input type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
<input checked="" type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :

16.2 Facteurs atténuants <input checked="" type="checkbox"/> SO	
--	--

17 Recommandations	
--------------------	--

Art. 37

Rédigé par : Ariane Lefebvre	Fonction : Inspectrice
Signature : 	Date de signature : 2021-02-18

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
--	--

Approuvé par : Audrey Sicard-Lajeunesse	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2021-02-18

Art. 37

23-24

23-24

IMG_0363.JPG
Pesée pour camion

IMG_0364.JPG
Cubitainers. Huile usées à gauche, huile neuve à droite.

23-24

23-24

IMG_0365.JPG
Date apposée sur le cubitainer d'huile neuve

IMG_0366.JPG
Information du liquide dans le cubitainer d'huile neuve.

23-24

23-24

IMG_0367.JPG
Cubitainers. Huile usées à gauche, huile neuve à droite.

IMG_0368.JPG
Date apposée sur le cubitainer d'huile



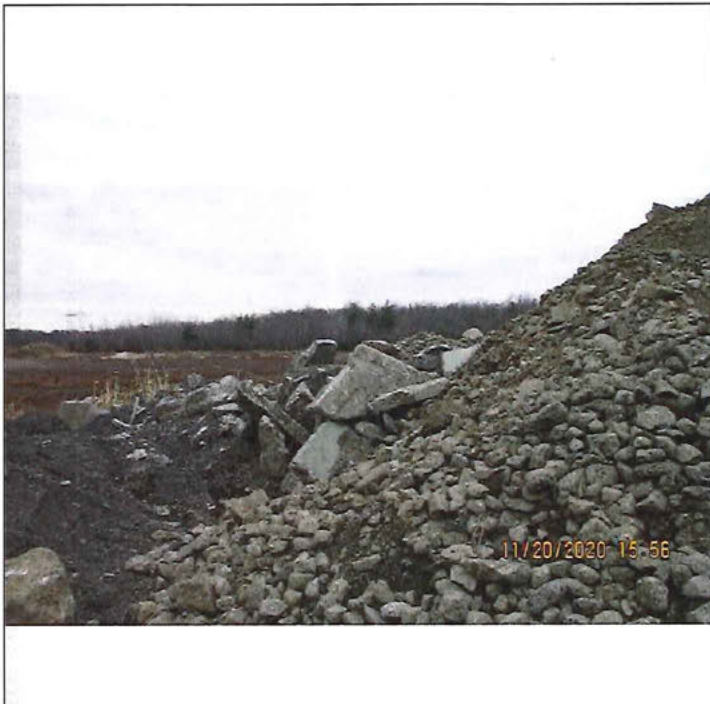
IMG_0370.JPG

Baril Petro-Canada avec étiquette illisible



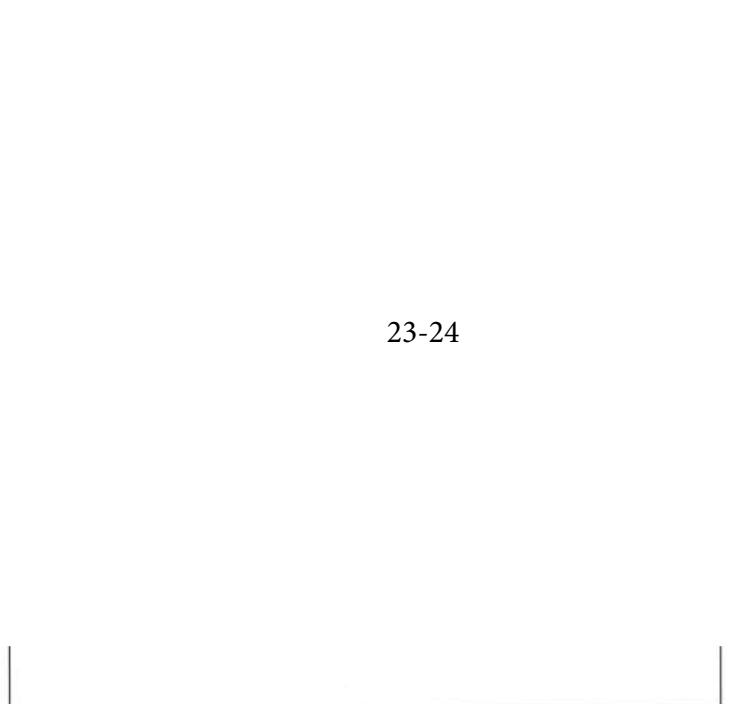
IMG_0371.JPG

Amas de morceaux de béton et tiges de métal



IMG_0372.JPG

Amas de morceaux de béton



IMG_0373.JPG

Roto-Screen Récupérateur R-454

23-24

23-24

23-24



IMG_0374.JPG

Chargeur sur roues et boueur



IMG_0375.JPG

Chargeur sur roues

7610-16-01-0545000
Lot 4 344 317



IMG_0376.JPG

Tâche foncé sous le buteur.

23-24

IMG_0379.JPG

Chargeur McCloskey International UF1200

23-24

Convoyeurs

23-24

Caterpillar CAT 769C



IMG_0384.JPG

Amas de débris

IMG_0383.JPG

Convoyeur

23-24

23-24

IMG_0386.JPG

Cubitainers vides et pneus

IMG_0387.JPG

Camion-citerne identifié « Lubricants »

23-24

23-24

IMG_0388.JPG

Amas de bois brulés

IMG_0390.JPG

Amas de bois brulés

23-24

23-24

IMG_0391.JPG

Concasseur et autres équipements

IMG_0392.JPG

Pelle mécanique et concasseur

Annexe 2

Localisation des éléments de l'inspection

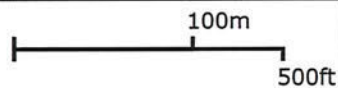
Sablère Deguire

Lots 3 765 344, 3 765 345 et 4 344 317



- ▲ Sélection - Puits et forages - SIH
- ✗
- ▲ Puits et forages - SIH
- +
- ▲ Lots officialisés
-
- ▲ Tracé
-
- ▲ Lots du cadastre rénové (Cad. Qc)
-
- ▲ Numéros des lots, disponibles à 1:20 000
- ▲ Numéros des lots, disponibles à 1:10 000
- ▲ Numéros des lots, disponibles à 1:5 000
- ▲ Unités d'évaluation foncière
- ① Résidentielle
- ② Industrielle
- ③ Restauration et hébergement
- ④ Transports et infrastructures
- ⑤ Commerciale
- ⑥ Institutionnelle
- ⑦ Culturelle, récréative et de loisirs
- ⑧ Ressources naturelles
- ⑨ Immeuble non exploité et étendue d'eau
- ▲ Unités d'évaluation foncière avec propriétaire(s)
- ① Résidentielle
- ② Industrielle
- ③ Restauration et hébergement
- ④ Transports et infrastructures
- ⑤ Commerciale
- ⑥ Institutionnelle
- ⑦ Culturelle, récréative et de

Échelle : 1 / 4 357



Source(s) des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2021

Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques

Québec

Préparé par:
Ariane Lefebvre
Industriel Ouest Longueuil (C)
2021-02-18

Sablère Deguire Lot 4 344 317

Proximité d'une habitation



Échelle : 1 / 660
 25m
 85ft

▲ Sélection - Puits et forages - SIH



▲ Puits et forages - SIH



▲ Lots officialisés



▲ Tracé



▲ Lots du cadastre rénové (Cad. Qc)



▲ Numéros des lots, disponibles à 1:20 000

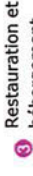
▲ Numéros des lots, disponibles à 1:10 000

▲ Numéros des lots, disponibles à 1:5 000

▲ Numéros des lots, disponibles à 1:2 000

▲ Numéros des lots, disponibles à 1:1 000

▲ Unités d'évaluation foncière



Source(s) des données :

Préparé par:
 Ariane Lefebvre
 Industriel Ouest Longueuil (C)
 2021-02-18



Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.

© Gouvernement du Québec, 2021

Annexe 3

Page web de la sablière (Description des activités)

UNE HISTOIRE D'EXCELLENCE

PRODUITS ET SERVICES POUR VOS PROJETS D'EXCAVATION ET DE
TERRASSEMENT

MISSION

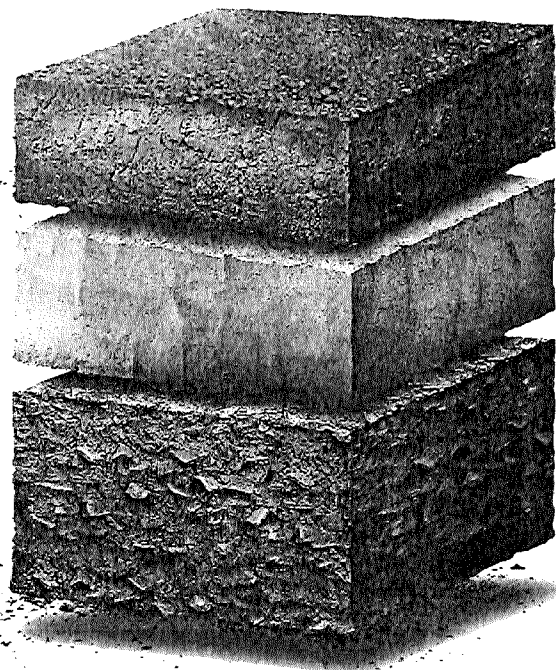
OFFRE

VALEURS

UNE ENTREPRISE FAMILIALE DEPUIS 1998

Nous offrons des services et des produits pour la réalisation de projets d'excavation et de terrassement à une clientèle diversifiée de particuliers, d'entrepreneurs en construction de voiries et en bâtiment, de carrières d'agrégats, de grossistes et de revendeurs au détail.

SOUSSION



01 / 03

SABLE

Nous proposons à notre clientèle la livraison de sable ou le ramassage sur place. Nous avons du sable de remblai, du sable de remblai tamisé, du sable à mortier tamisé et lavé, du sable filtrant, du sable à béton et du sable abrasif.

02 / 03

TERRE

Nous vendons une variété de sortes de terre pour tous vos besoins, notamment de la terre tamisée avec ou sans terre noire et de la terre jaune naturelle. Nous sommes en mesure d'offrir la livraison de terre ou la cueillette de celle-ci sur place.

03 / 03

PIERRES

Nous offrons la livraison de gravier lavé et tamisé de plusieurs dimensions allant de 0 à plus de 300mm. De plus, nous avons des pierres concassées grises de plusieurs types. Vous pouvez aussi récupérer vous-mêmes les pierres et le gravier à nos installations.

**DEMANDEZ UNE
SOUSSION**

“

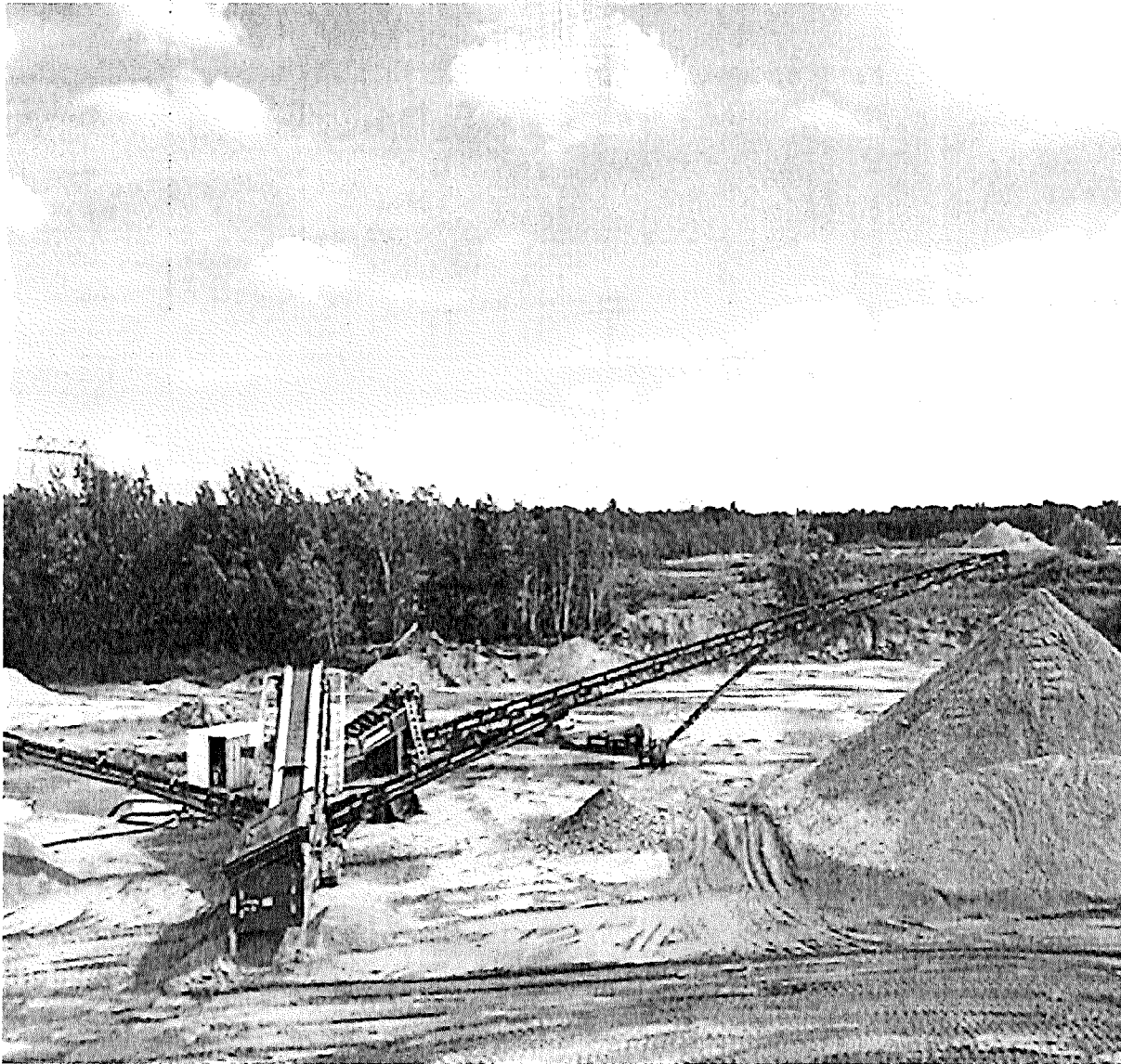
**UNE MACHINERIE VARIÉE À LA FINE POINTE DE LA
TECHNOLOGIE ET DES OPÉRATEURS HAUTEMENT
QUALIFIÉS**

01 / 05

Tamisage

Nous offrons des services de tamisage par gravité, par angle inversé, par rotation, par vibration et par densité. Selon la méthode choisie, le système est en mesure de faire du tamisage de sable, de mélanger certains agrégats, d'évacuer l'eau présente dans les agrégats et de classer sommairement les matériaux en n'utilisant aucune énergie.

Nous offrons de la location de tamiseur pour classier tout agrégat (sable, terre, pierre) sur un site.



02 / 05

Concassage

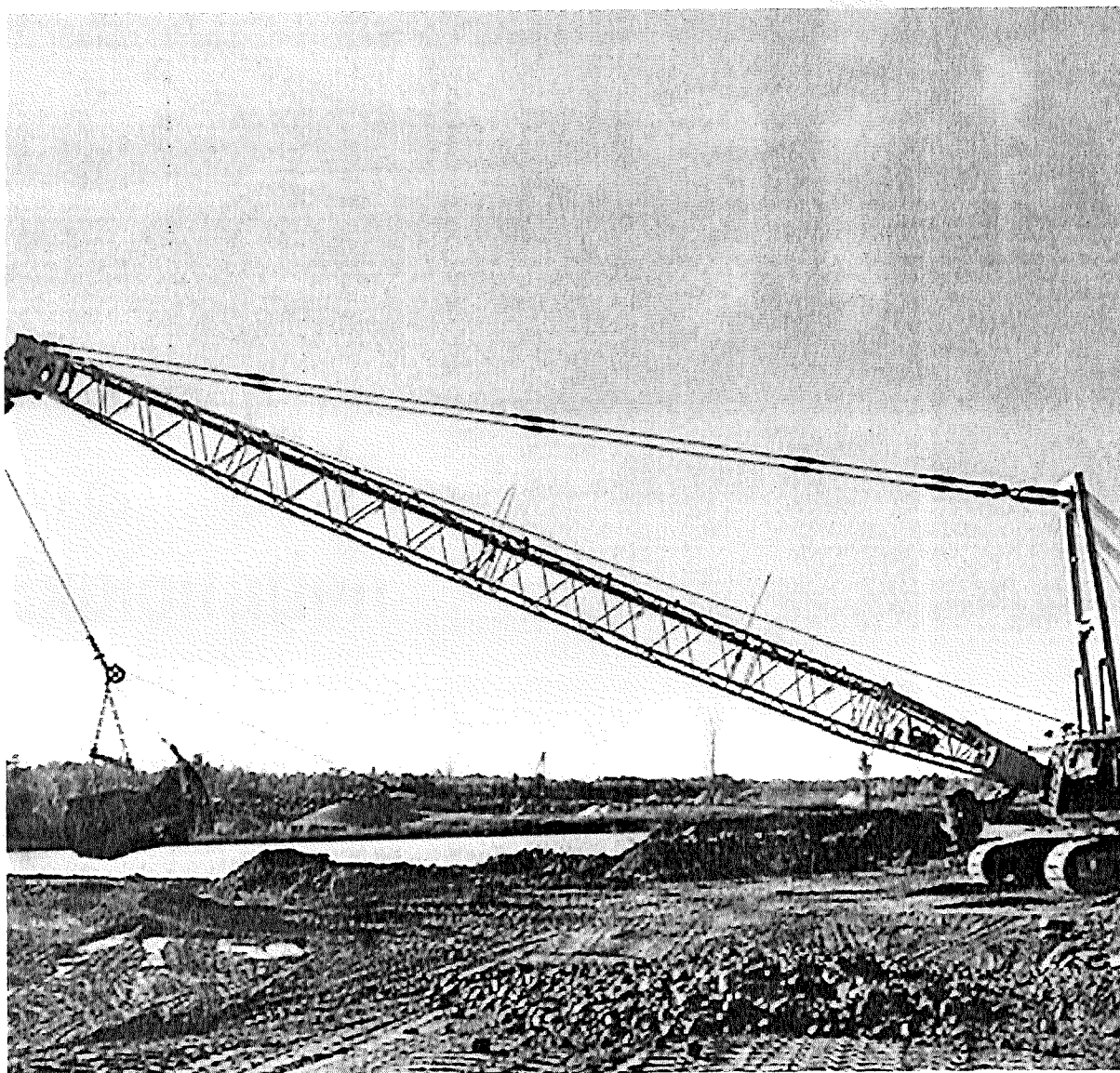
Nous possédons l'expertise et les équipements notamment des concasseurs de pierres pour réaliser tous vos projets, peu importe l'envergure. Grâce à nos concasseurs fixes et mobiles, nous pouvons facilement et rapidement transformer des piles de pierres, de roc, de bétons bitumineux ou de ciment récupérés, en granulats de calibre répondants à vos besoins. De cette manière, vous serez en mesure de les vendre ou de les utiliser sur vos chantiers.



03 / 05

Dragline (Défonceuse tractée)

Nous détenons toute la main-d'oeuvre et la machinerie pour faire des travaux d'excavation. Nous nous ajustons à chaque projet et à ses exigences spécifiques. De plus, nous vous conseillons quant au meilleur choix d'équipement pour effectuer le travail. Nos opérateurs d'équipement hautement qualifiés peuvent fournir des services de nettoyage et d'entretien des canaux d'irrigation et de drainage, d'extraction d'agrégats, de dragage et autres services d'excavation.



04 / 05

Exploitation

Nous sommes en mesure de procéder à l'extraction de sable et gravier grâce à un système électrique de pompage à siphon. Notre système utilise un catamaran comme support et pour diriger son exploitation. Ce catamaran est muni d'un système de contrôle, d'une pompe submersible et d'un système de détection et de référence (GPS et sonar) pour maximiser et sécuriser l'exploitation. Nous offrons donc un service d'exploitation axée sur l'environnement, l'écologie et la performance.



05 / 05

Transport

Nous nous spécialisons dans le transport et la livraison de matériaux en vrac. Notre large flotte d'équipement et de véhicules routiers diversifiés nous permet d'offrir un service flexible avec un court délai de réponse. Nous offrons le service de transport d'agrégats de tout genre (sable, terre, pierres ou tout autre produit servant à l'aménagement extérieur) pouvant être transporté dans les bennes basculantes (en vrac). Nous offrons également la livraison de matériaux, d'équipements et de machineries à vos chantiers, vos entrepôts ou vos sites de dépôt.



**Prenons contact.
Demandez une
soumission**

Nom*

Courriel*

Téléphone*

Message*

Envoyer

514-745-8500
Ouvert de 7h à 17h

BUREAU

7400 chemin St-François, ville Saint-Laurent, QC H4S 1B8

SABLIÈRE

1355 route 325, Rivière-Beaudette, QC J0P 1R0

E.LIMOGES@GROUPEIMOG.COM

Communiquez avec nous

Tous droits réservés Sablière Deguire 2021 - Conception Kariboo

Annexe 4

Rôle d'évaluation foncière

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 3 mars 2021. Des modifications éventuelles au rôle d'évaluation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

3 mars 2021

10h40



Rôle d'évaluation foncière

Saint-Polycarpe

en vigueur pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022

1. Identification de l'unité d'évaluation

[Retour au menu](#)

Adresse : CHEMIN SAINT-ANTOINE

Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 3765344, 3765345

Numéro matricule : 3812-64-0803-0-000-0000

Utilisation prédominante : EXPLOITATION MINIÈRE ET SERVICES CONNEXES

Numéro d'unité de voisinage : 0400

Dossier no : 184834

2. Propriétaire

[Retour au menu](#)

Nom : 2537-1253 QUEBEC INC

Statut aux fins d'imposition scolaire : Morale

Adresse postale : 1027 RUE PRINCIPALE, RIVIERE-BEAUDETTE, QC J0P 1R0

Date d'inscription au rôle : 2000-01-01

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

[Retour au menu](#)

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale : 95,51 m

Superficie : 69 375,398 m²

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages : 0

Année de construction :

Aire d'étages : Non disponible

Genre de construction : Non disponible

Lien physique : Non disponible

Nombre de logements : 0

Nombre de locaux non résidentiels : 0

Nombre de chambres locatives : 0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

[Retour au menu](#)

Date de référence au marché : 2018-07-01

Valeur du terrain : 97 100 \$

Valeur du bâtiment : 0 \$

Valeur de l'immeuble : 97 100 \$

Valeur de l'immeuble au rôle antérieur : 41 600 \$

5. Répartition fiscale

[Retour au menu](#)

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Non résidentiel classe 10

Valeur imposable de l'immeuble : 97 100 \$

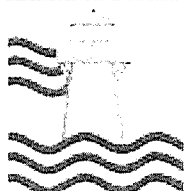
Valeur non imposable de l'immeuble :

0 \$

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 3 mars 2021. Des modifications éventuelles au rôle d'évaluation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

3 mars 2021

10h43



Rôle d'évaluation foncière

Rivière-Beaudette

en vigueur pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023

1. Identification de l'unité d'évaluation

[Retour au menu](#)


Adresse : ROUTE 325

Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 4344317

Numéro matricule : 3812-60-0407-0-000-0000

Utilisation prédominante : EXPLOITATION MINIÈRE ET SERVICES CONNEXES

Numéro d'unité de voisinage : 4100

Dossier no : 159090

2. Propriétaire

[Retour au menu](#)


Nom : 2537-1253 QUEBEC INC

Statut aux fins d'imposition scolaire : Morale

Adresse postale : 1027 RUE PRINCIPALE, RIVIERE-BEAUDETTE, QC J0P 1R0

Date d'inscription au rôle : 2000-01-01

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

[Retour au menu](#)


Caractéristiques du terrain

Mesure frontale : 21,75 m

Superficie : 92 852,898 m²

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages : 0

Année de construction :

Aire d'étages : Non disponible

Genre de construction : Non disponible

Lien physique : Non disponible

Nombre de logements : 0

Nombre de locaux non résidentiels : 0

Nombre de chambres locatives : 0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

[Retour au menu](#)


Date de référence au marché : 2019-07-01

Valeur du terrain : 83 600 \$

Valeur du bâtiment : 0 \$

Valeur de l'immeuble : 83 600 \$

Valeur de l'immeuble au rôle antérieur : 83 600 \$

5. Répartition fiscale

[Retour au menu](#)


Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle

Valeur imposable de l'immeuble : 83 600 \$

Valeur non imposable de l'immeuble :

0 \$

Annexe 5

Registre des entreprises – Groupe IMOG Inc.



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2021-03-03 10:55:03

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1165341471
Nom	GROUPE IMOG INC.

Adresse du domicile

Adresse	7400 ch. Saint-François Montréal (Québec) H4S1B8 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2008-08-08
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2008-08-08
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2008-08-07 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38

Régime courant

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2019-11-27
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2021-02-09 2020
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2021	2022-03-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2020	2021-03-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4599
Activité	Autres services relatifs aux transports
Précisions (facultatives)	SERVICE DE DÉNEIGEMENT

2^e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4214
Activité	Travaux d'excavation et de nivellement
Précisions (facultatives)	EXCAVATION

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 1 à 5

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	LIMOGES, JEAN-ÉTIENNE
Adresse	7400 ch. Saint-François Montréal (Québec) H4S1B8 Canada

Deuxième actionnaire

Nom de famille	LIMOGES
Prénom	PIERRE-OLIVIER
Adresse	7400 ch. Saint-François Montréal (Québec) H4S1B8 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	LIMOGES, JEAN-ÉTIENNE
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire, Trésorier
Adresse	7400 ch. Saint-François Montréal (Québec) H4S1B8 Canada

Nom de famille	LIMOGES
Prénom	PIERRE-OLIVIER
Date du début de la charge	2018-12-21
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	7400 ch. Saint-François Montréal (Québec) H4S1B8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-02-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-02-13
Certificat de modification	2018-08-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-01-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-01-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-02-16
Déclaration de mise à jour courante	2015-11-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-01-28
Déclaration de mise à jour courante	2014-12-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-02-28
Déclaration de mise à jour courante	2013-02-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-02-03
Déclaration annuelle 2011	2012-03-08
État et déclaration de renseignements 2010	2011-01-12
Déclaration modificative	2010-10-29
Déclaration modificative	2010-04-28
État et déclaration de renseignements 2009	2009-11-27
Déclaration initiale	2008-10-30
Certificat de constitution	2008-08-08

Index des noms

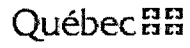
Date de mise à jour de l'index des noms 2008-08-08

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
GROUPE IMOG INC.		2008-08-07		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

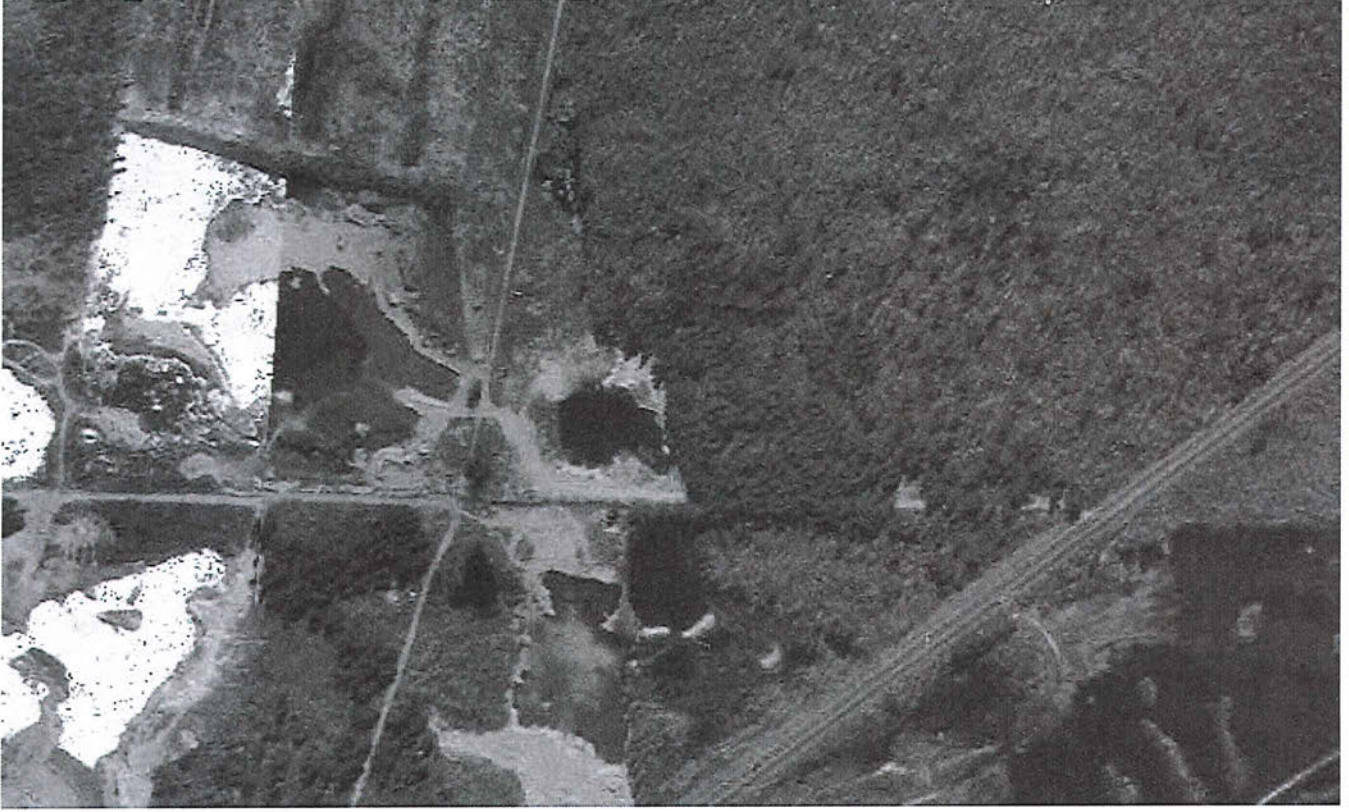


© Gouvernement du Québec

Annexe 6

Orthophotos – Évolution de la Sablière dans le temps

1999 (Atlas géomatique)



2006 (Atlas géomatique)



2009 (Atlas géomatique)



2014 (Atlas géomatique)



Google Earth 2018/09/07



Orthophoto la plus récente dans l'Atlas géomatique

